

**AVIS DE SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

**ENDA TAMWEEL**

Siège social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra-1003 Tunis

La société ENDA TAMWEEL publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Borhen CHEBBI et M. Jaouhar Ben Zid.

## BILAN

Arrêté au 31 12 2023

(Exprimé en Dinar tunisien)

EN DT	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>Actif</u></b>			
AC1 - Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques	II.1	33 358 687	16 639 459
AC2 - Créances sur la clientèle	II.2	1 208 893 421	1 043 450 953
AC3 - Placements	II.3	27 999 900	39 999 900
AC4 - Valeurs immobilisées	II.4	8 786 919	8 337 421
AC5 - Autres actifs	II.5	16 432 799	13 155 914
<b>Total Actif</b>		<b>1 295 471 727</b>	<b>1 121 583 647</b>
<b><u>Passif</u></b>			
PA1 - Concours bancaires		-	15 973
PA3 - Emprunts et ressources spéciales	II.6	872 252 605	733 352 953
PA4 - Autres passifs	II.7	71 868 209	73 545 054
<b>Total Passif</b>		<b>944 120 814</b>	<b>806 913 980</b>
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
CP1 - Capital		96 053 600	96 053 600
CP2 - Réserves		31 210 882	30 560 951
CP4 - Autres capitaux propres		1 601 892	509 968
CP5 - Résultats reportés		164 422 564	122 469 868
CP6 - Résultat de l'exercice		58 061 975	65 075 280
<b>Total des capitaux Propres</b>	II.8	<b>351 350 913</b>	<b>314 669 666</b>
<b>Total Passif et Capitaux Propres</b>		<b>1 295 471 727</b>	<b>1 121 583 647</b>

**Etat de Résultat**  
**Arrêté au 31 12 2023**  
**(Exprimé en Dinar tunisien)**

		Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits d'exploitation des activités de Microfinance</b>				
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés			280 529 480	268 966 600
PR 2 - Commissions (en produits)			8 177 585	22 569 522
PR 3 - Gains nets sur portefeuille-titres de placements à CT			2 245 630	3 988 864
PR 4 - Revenus du portefeuille de placement à LT			499 990	-
<b>Total produits d'exploitation des activités de Microfinance</b>	<b>III.1</b>		<b>291 452 686</b>	<b>295 524 986</b>
<b>Charges d'exploitation des activités de Microfinance</b>				
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	<b>III.2</b>		(92 177 436)	(83 344 631)
CH 2 - Commissions encourues			(1 875 853)	(1 726 913)
<b>Total charges d'exploitation des activités de Microfinance</b>			<b>(94 053 289)</b>	<b>(85 071 544)</b>
<b>Produit net des activités de Microfinance</b>			<b>197 399 397</b>	<b>210 453 442</b>
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs	<b>III.3</b>		(11 116 151)	(23 921 798)
PR 7 - Autres produits d'exploitation	<b>III.4</b>		3 123 709	3 289 240
CH 6 - Frais de personnel	<b>III.5</b>		(90 002 333)	(78 546 963)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	<b>III.6</b>		(24 400 140)	(24 613 963)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	<b>III.7</b>		(2 332 163)	(1 762 359)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>72 672 319</b>	<b>84 897 599</b>
CH 9 - Perte provenant des autres éléments ordinaires			(90 893)	(280 529)
CH 11 - Impôt sur les bénéfices			(14 519 451)	(19 541 790)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>58 061 975</b>	<b>65 075 280</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>58 061 975</b>	<b>65 075 280</b>
Effets de modifications comptables			-	(2 621 940)
<b>Résultat net de l'exercice après modification comptable</b>			<b>58 061 975</b>	<b>62 453 340</b>

**Etat des flux de trésorerie**  
**Période allant du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**  
**(Exprimé en Dinar tunisien)**

EN DT	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation encaissés (hors revenus du portefeuille titre à LT)		288 089 060	296 888 371
Charges d'exploitation décaissées		(55 354 750)	(32 610 157)
Microcrédits / Remboursement des Microcrédits accordés à la clientèle		1 156 420 642	1 060 821 069
Microcrédits / Décaissements des Microcrédits à la clientèle		(1 307 343 625)	(1 103 836 406)
Encaissements/Décaissements relatifs aux activités de Micro-Assurance		518 212	118 392
Encaissements/décaissements provenant des placements à court terme affectés aux activités d'exploitation		3 921 068	4 943 266
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(93 511 280)	(95 781 192)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		2 636 109	2 963 721
Impôt sur les bénéfices		(14 519 451)	(19 524 882)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>(19 144 016)</b>	<b>113 982 183</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions\ cessions sur immobilisations		(1 446 244)	(2 784 895)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>(1 446 244)</b>	<b>(2 784 895)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés	IV.1	(19 522 592)	(23 876 842)
Encaissement provenant des emprunts	IV.2	387 788 759	205 132 159
Remboursement d'emprunts	IV.3	(342 940 706)	(321 549 768)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>25 325 461</b>	<b>(140 294 451)</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		51 623 486	80 720 649
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	IV.4	<b>56 358 687</b>	<b>51 623 486</b>

## **I – PRESENTATION**

### **I-1 : Présentation de la société**

La Société Enda Tamweel est une société anonyme de droit tunisien créée en 2014, et régie par le décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant sur organisation de l'activité des institutions de micro finance.

La société a pour objet :

- L'octroi de micro-crédit ainsi que toutes les activités autorisées par le décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant sur organisation de l'activité des institutions de micro finance, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014, et des textes subséquents pris pour son application ;
- Toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédits.

Le capital social de la société s'élève au 31 Décembre 2023 à 96 053 600 dinars divisé en 960 530 actions totalement libérées, d'une valeur nominale de 100 dinars chacune, et réparties entre les actionnaires comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>%</b>	<b>Nbre d'actions</b>	<b>Valeur Nominal en DT</b>
Enda Inter-Arabe	57,0%	547 590	54 759 000
BIO	10%	96 053	9 605 300
PROPARCO	10%	96 053	9 605 300
SANAD For MSME	9,6%	92 360	9 236 000
Maghrebia Vie	5 %	48 026	4 802 600
Triodos Fair Share Fund	2,5%	24 013	2 309 000
Triodos Microfinance Fund	2,5%	24 013	2 401 300
SIDI	1,7%	15 952	1 595 200
Personnes physiques	1,7%	16 476	1 647 600
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>960 536</b>	<b>96 053 600</b>

### **I-2 : Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers**

#### **2.1 : Déclaration de conformité**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 sont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que définis par la loi 96-112 et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

Conventions comptables et hypothèses sous-jacentes :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation.
- ✓ Hypothèse de la comptabilité de l'engagement.
- ✓ Convention de l'entité.
- ✓ Convention de l'unité monétaire.
- ✓ Convention de la périodicité.
- ✓ Convention du coût historique.
- ✓ Convention de la réalisation du revenu.
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits.
- ✓ Convention de l'objectivité.
- ✓ Convention de la permanence des méthodes.
- ✓ Convention de l'information complète.

- ✓ Convention de prudence.
- ✓ Convention de l'importance relative.
- ✓ Convention de la prééminence du fond sur la forme.

## **2.2 : Principes comptables appliqués**

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par Enda Tamweel pour la préparation des états financiers sont les suivants :

### **2.2.1 Exercice comptable**

Enda Tamweel arrête ses comptes et clôture son exercice comptable au 31 décembre de chaque année.

### **2.2.2 Unité monétaire**

La monnaie de référence pour l'enregistrement des opérations comptables est le dinar Tunisien. Les états financiers sont exprimés en dinar Tunisien.

### **2.2.3 Règles de prise en compte des crédits**

#### **2.2.3.1 A la date d'entrée au bilan :**

Les crédits sont constatés au bilan à la date de leurs déblocages aux bénéficiaires pour le montant effectivement mis à leur disposition. Les crédits octroyés et non encore débloqués sont présentés au niveau de la note hors bilan.

Lorsque des crédits sont accordés avec des garanties sous forme de gage ou de caution personnelle, celles-ci sont constatées parmi les engagements reçus, en hors bilan.

#### **2.2.3.2 A la date de clôture de l'exercice**

Les crédits accordés doivent faire l'objet d'une évaluation à la date de clôture de l'exercice, pour déterminer s'il existe un risque de non-remboursement et constituer, le cas échéant, des provisions pour couvrir ce risque.

#### **2.2.3.3 A la date de sortie du bilan**

Les crédits sont sortis du bilan :

- À la date de remboursement ;
- Lorsqu'il a été établi que le bénéficiaire est incapable de payer le montant restant dû de son crédit.

Lorsque l'incapacité d'un bénéficiaire de payer le montant restant dû de son crédit a été confirmée ou est quasi-certaine et en cas de décès, la créance correspondante est radiée.

Le montant non provisionné passe en perte dans la limite du risque maximal, supporté par la société. Seules les garanties admises par la réglementation en vigueur régissant les IMF's sont prises en considération pour la détermination du montant de cette perte.

### **2.2.4 Règles de provisionnement des crédits**

Sont considérées comme saines les créances dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais paraissent assurés, et qui ne souffrent d'aucun retard de paiement de principal ou d'intérêt ou de la marge bénéficiaire. Les créances saines sont classées dans une classe dite "classe 0" où le taux de provisionnement est égal à 0,25%.

Lorsque des risques de non-remboursement sont établis, le crédit est qualifié de douteux. Un crédit est qualifié comme étant douteux dès lors qu'il a accusé une échéance impayée et ce quelle que soit son antériorité.

Lorsqu'il est établi qu'un crédit est qualifié de douteux, une provision pour dépréciation est constituée. Cette provision est estimée sur la base du montant échu et impayé et non échu du crédit ainsi que sur les intérêts constatés en résultat au cours des exercices antérieurs définitivement clôturés et non encore encaissés à la date d'estimation de ces provisions compte non tenu des risques non supportés par la société.

Enda Tamweel S.A applique la politique de provisionnement suivante (Approuvée par le Conseil d'Administration, tenu le 22 septembre 2020).

Classe	Antériorité des impayés	Taux de Provision	Taux de Provision ACM (minimum requis)
Classe 0	Pas d'impayés	0,25%	0,00%
Classe 1	Impayés entre 1 et 30 jours	25%	10%
Classe 2	Impayés entre 31 et 60 jours	50%	25%
Classe 3	Impayés entre 61 et 90 jours	75%	50%
Classe 4	Impayés entre 91 et 120 jours	100%	75%
Classe 5	Au-delà de 120 jours	100%	100%

Les provisions se calculent pour toutes les créances d'un même emprunteur par application de la règle de la contagion.

Les créances réaménagées, rééchelonnées, ou consolidés suivent la politique de provisionnement et de déclassement suivante

Type	Taux de Provision appliqué par Enda	Taux de Provision ACM (minimum requis)
<b>Créances Réaménagées / Rééchelonnées</b>	<b>100%</b>	Taux de la classe précédent la restructuration avec un minimum de <b>25%</b>
	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de rééchelonnement, n'intervient qu'après le paiement de 4 échéances successives, Appliquer par la suite le taux de 25%	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de rééchelonnement, n'intervient qu'après le paiement de 2 échéances successives.  Le déclassement est fait d'une manière progressive par classe et ne peut être total en créances saines qu'après le paiement de 4 échéances successives.
<b>Créances consolidées</b>	<b>100%</b>	Taux de la classe précédent la consolidation avec un minimum de: • <b>50%</b> du montant de la créance lors d'une première opération de consolidation. • <b>100%</b> en cas de nouvel impayé, rééchelonnement, réaménagement ou consolidation.
	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de consolidation, n'intervient qu'après le paiement de 4 échéances successives, Appliquer par la suite le taux de 50%	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de consolidation, n'intervient qu'après le paiement de 2 échéances successives.  Le déclassement est fait d'une manière progressive par classe et ne peut être total en créances saines qu'après le paiement de quatre échéances successives.

### 2.2.5. Règles de prise en compte des revenus sur les crédits

Les revenus liés aux crédits accordés par les IMF sont perçus sous forme d'intérêts et de commissions. Leur prise en compte en résultat doit se faire conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus, ainsi que la Norme Comptable NC 34 relative au « traitement comptable des crédits accordés par les institutions de micro finance et les revenus y afférents ».

Les revenus liés aux crédits sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Les intérêts liés aux crédits sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

Les commissions autres que les revenus de micro crédit, facturés sous forme d'intérêt et revenus assimilés, telles que les commissions sur opération de crédit sont prises en compte lors de la concrétisation de l'opération de crédit, soit au moment du décaissement du montant octroyé. Le montant de la commission ainsi retenu, est comptabilisé parmi les revenus de la société lors du déboursement de crédit. Pour les créances classées, seuls les intérêts qui ont été effectivement remboursés sont constatés dans les résultats, et ce, quelle que soit la classe de risque du client.

### 2.2.6 Immobilisations

Seuls les éléments répondants aux critères d'immobilisation des actifs sont constatés parmi des immobilisations.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux
Licences & Logiciels	33%
Matériel de Transport	20%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel et outillage	15%
Mobilier et Matériel de bureau	20%
Matériel informatique	33%
Prime de filialisation	5%
Bâtiments	5%
Terrain	Non amortissable

Lorsqu'un actif corporel ou incorporel répond aux critères des immobilisations est en cours de construction, et/ou de mise en place à la date de clôture, cet actif est comptabilisé parmi les immobilisations encours (corporelles ou incorporelles) pour son coût d'entrée constitué par :

- Le coût des éléments servant à la construction/installation des immobilisations encours constitué par toute contrepartie monétaire ou autre cédée pour l'acquérir

- Les frais généraux ne sont pas admis dans le coût d'entrée d'une immobilisation encours sauf si ces coûts sont directement imputables à la construction/installation de l'immobilisation encours

A la fin de l'exercice les immobilisations encours sont évaluées à la plus faible valeur entre leur coût d'entrée et leur valeur récupérable.

Les immobilisations en cours sont reclassées dans leurs catégories respectives dès leurs entrées en exploitation.

### **2.2.7 Opérations en monnaies étrangères**

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant la conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement des créances ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi le résultat des activités ordinaires.

A la clôture de l'exercice, le solde des créances et des dettes libellées en monnaies étrangères sont réévaluées en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice s'il se rapporte à des éléments monétaires dont la durée de vie ne dépasse pas l'exercice subséquent.

### **I -3 : Traitement des emprunts étrangers :**

Enda Tamweel contracte des financements sur le marché international pour financer son activité. Ces crédits sont remboursables en monnaie locale sans faire recours directement aux mécanismes de couverture du risque de change. En effet la couverture du risque de change est assurée par le bailleur étranger et le coût de cette couverture est intégré dans le taux d'intérêt du financement. Lors du remboursement d'une échéance le taux de change utilisé pour déterminer la contrevaletur de l'échéance en devise est le cours de change moyen du marché interbancaire publié par la Banque Centrale deux jours avant l'échéance.

Toutefois, une différence pourra être constatée entre le cours d'achat réel des devises négocié avec un intermédiaire agréé et celui publié par la Banque Centrale. Ladite différence ne fait pas l'objet d'une couverture, et se comptabilise en gain ou en perte de change.

### **I -4 : Règles de classification et d'évaluation des titres et de constatation des revenus y afférents**

#### **4. 1 : Placements à court terme**

Il s'agit d'actifs détenus par Enda Tamweel, dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, et que la société n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Initialement, ces placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à leur juste valeur.

#### **4. 2 : Placements à long terme**

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces placements à long terme, sont évalués à leur valeur d'usage.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

#### **4.3 : Revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de placement pratiqué.

Les revenus sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société Enda Tech.

#### **I-5 : Régime Fiscal**

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun. Par ailleurs, elle est soumise aux dispositions fiscales dictées par le décret-loi n° 2011-118 du 5 novembre 2011, portant sur les dispositions fiscales relatives aux institutions de microfinance.

## **II - LES NOTES DU BILAN**

### **II - 1 : Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2023, un montant de 33 358 687 contre 16 639 459 DT au 31 Décembre 2022, et se détaille comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Banque Internationale Arabe de Tunisie	12 239 656	1 719 283
Compte Courant Postal	3 405 957	1 168 336
Attijari Bank	3 169 520	903 087
BH Bank	2 844 157	1 832 036
Union Internationale de banques	2 782 409	1 120 745
Arab Tunisian Bank	1 792 024	587 290
Amen Bank	1 523 198	1 609 544
EL WIFAK Bank	1 243 236	3 997 802
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	1 065 954	866 001
Comptes professionnels en Devises BH Bank	720 987	563 107
Société Tunisienne de Banque	700 817	1 290 665
Banque Tuniso-Libyenne	625 685	49 004
Banque Nationale Agricole	526 036	223 459
Caisses	294 377	350 773
ABC Bank	182 634	39 683
CITI Bank	104 879	297 569
Banque de Tunisie et des Emirats	54 466	5 093
Banque de Tunisie	35 623	6 114
Banque Tuniso Koweitienne	22 617	-
QNB Bank	21 474	6 746
TSB Bank	2 979	3 122
<b>Total</b>	<b>33 358 687</b>	<b>16 639 459</b>

### **II - 2 : Créances sur la clientèle**

Les créances sur la clientèle totalisant, au 31 Décembre 2023 un montant net de 1 208 893 421 DT contre 1 043 450 953 DT au 31 Décembre 2022, se présentent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
AC2(b) Autres concours à la clientèle	1 249 921 212	1 097 273 468
<b>Encours de crédit</b>	<b>1 249 921 212</b>	<b>1 097 273 468</b>
Provisions	(56 520 544)	(68 697 263)
<b>Encours de crédit net</b>	<b>1 193 400 667</b>	<b>1 028 576 205</b>
Produits à recevoir	15 492 754	14 874 748
<b>Total</b>	<b>1 208 893 421</b>	<b>1 043 450 953</b>

Enda Tamweel ne dispose pas de créances sur ressources spéciales (budgétaires ou extérieures).

## 2.1 Détail des créances douteuses et des provisions :

La répartition de l'encours à la clientèle, et des provisions correspondantes par classe de risque, se présentent comme suit :

Libellé	Encours brut	Montant de la provision	Encours net
Créances saines	1 190 549 809	2 976 375	1 187 573 434
Classe 1	2 367 138	591 784	1 775 353
Classe 2	1 772 909	886 454	886 454
Classe 3	1 790 176	1 342 632	447 544
Classe 4	1 443 421	1 443 421	-
Classe 5	22 116 363	22 116 363	-
Créances restructurés	29 881 396	27 163 515	2 717 882
<b>Total</b>	<b>1 249 921 212</b>	<b>56 520 544</b>	<b>1 193 400 667</b>

L'évolution de l'encours de crédit et des provisions y relatives, se détaillent comme suit :

Classe	Nombre de jours de retard	Encours brut au 31/12/2022	Variation	Encours brut au 31/12/2023	Provisions au 31/12/2022	Variation	Provisions au 31/12/2023	Encours net au 31/12/2023
Créances saines	0	1 050 445 854	160 770 112	1 211 215 966	25 359 081	(4 434 431)	20 924 650	1 190 291 316
Classe 1	1-30	3 202 119	(369 064)	2 833 055	1 083 966	(26 264)	1 057 702	1 775 353
Classe 2	31-60	2 028 509	297 027	2 325 536	1 142 570	296 512	1 439 082	886 454
Classe 3	61-90	2 321 333	175 306	2 496 639	1 835 993	213 102	2 049 095	447 544
Classe 4	91-120	1 868 993	126 382	1 995 375	1 868 993	126 382	1 995 375	
	121- 180	5 519 972	(1 084 557)	4 435 415	5 519 972	(1 084 557)	4 435 415	
Classe 5	181- 365	19 246 297	(6 488 318)	12 757 979	19 246 297	(6 488 318)	12 757 979	
	366 et +	12 640 392	(779 146)	11 861 246	12 640 392	(779 146)	11 861 246	
<b>Total créances</b>		<b>1 097 273 468</b>	<b>152 647 743</b>	<b>1 249 921 212</b>	<b>68 697 263</b>	<b>(12 176 720)</b>	<b>56 520 544</b>	<b>1 193 400 667</b>

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice se détaille comme suit :

Libellés	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Créances ne produisant pas des revenus	38 705 246	46 827 615
<b>Total</b>	<b>38 705 246</b>	<b>46 827 615</b>

Enda Tamweel ne procède pas à la réservation des intérêts relatifs à ces créances, et par conséquent, les revenus correspondants ne sont pas calculés.

## 2.2 Balance âgée des crédits accordés et impayés :

La balance par âge des crédits impayés se présente comme suit :

Ancienneté des impayés Nature de la créance	PAR	PAR	PAR	PAR	PAR	PAR	PAR	PAR à
	0	1 - 30	31 - 60	61 - 90	91 - 120	121 -180	181 - 365	plus d'un an
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>1 211 215 966</b>	<b>2 833 055</b>	<b>2 325 536</b>	<b>2 496 639</b>	<b>1 995 375</b>	<b>4 435 415</b>	<b>12 757 979</b>	<b>11 861 246</b>
Autres créances courantes sans affectation spécifique	1 211 215 966	2 833 055	2 325 536	2 496 639	1 995 375	4 435 415	12 757 979	11 861 246
<b>Dont Créances impayées</b>	<b>0</b>	<b>350 733</b>	<b>478 562</b>	<b>616 278</b>	<b>682 671</b>	<b>2 144 771</b>	<b>8 429 463</b>	<b>12 581 590</b>
Autres créances impayées sur les créances courantes sans affectation spécifique	0	350 733	478 562	616 278	682 671	2 144 771	8 429 463	12 581 590
<b>Créances consolidées, rééchelonnées et réaménagées</b>	<b>20 666 157</b>	<b>465 917</b>	<b>552 628</b>	<b>706 463</b>	<b>551 954</b>	<b>1 150 270</b>	<b>2 856 778</b>	<b>2 931 230</b>
Autres créances courantes consolidées, rééchelonnées et réaménagées sans affectation spécifique	20 666 157	465 917	552 628	706 463	551 954	1 150 270	2 856 778	2 931 230
<b>Dont Créances impayées</b>	<b>0</b>	<b>25 949</b>	<b>51 075</b>	<b>94 163</b>	<b>83 108</b>	<b>313 498</b>	<b>1 259 651</b>	<b>3 120 883</b>
Autres Créances impayées sur les créances courantes consolidées, rééchelonnées et réaménagées sans affectation spécifique	0	25 949	51 075	94 163	83 108	313 498	1 259 651	3 120 883
<b>Créances passées en perte</b>	<b>97 400</b>	<b>199 461</b>	<b>182 686</b>	<b>285 408</b>	<b>248 993</b>	<b>452 956</b>	<b>1 014 529</b>	<b>25 116 872</b>
Autres créances passées en perte	97 400	199 461	182 686	285 408	248 993	452 956	1 014 529	25 116 872
<b>Dont les abandons des créances pour décès, incapacités et autres cas sociaux</b>	<b>97 400</b>	<b>155 304</b>	<b>163 031</b>	<b>282 798</b>	<b>241 938</b>	<b>452 956</b>	<b>959 970</b>	<b>961 109</b>
Autres créances passées en perte et abandonnées	97 400	155 304	163 031	282 798	241 938	452 956	959 970	961 109

## 2.3 Répartition de l'encours des créances à la clientèle :

La répartition de l'encours des créances à la clientèle, par secteur d'activité, par maturité, et par produit, se présente comme suit :

### 2.3.1 Encours par secteur d'activité :

Secteur d'activité	31/12/2023	%	31/12/2022	%
Commerce	370 262 930	29,62%	330 954 017	30,16%
Elevage	268 309 150	21,47%	239 944 818	21,87%
Services	211 229 892	16,90%	178 044 570	16,23%
Amélioration du logement	116 512 519	9,32%	112 627 707	10,26%
Production	102 057 487	8,17%	87 237 766	7,95%
Agriculture	94 976 988	7,60%	77 041 872	7,02%
Education	55 395 452	4,43%	44 007 565	4,01%
Artisanat	29 590 472	2,37%	26 254 935	2,39%
Pêche	1 586 320	0,13%	1 160 216	0,11%
<b>Total</b>	<b>1 249 921 212</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 097 273 468</b>	<b>100,00%</b>

### 2. 3.2 Encours par maturité :

Désignation	1 Jour et 3 Mois	3 - 12 Mois	> 12 Mois	Total
Créances saines	32 108 883	418 255 548	740 185 378	1 190 549 809
Portefeuille à risque (PAR)	13 500 636	7 806 061	8 183 309	29 490 006
Restructuré - Sain	300 202	3 034 168	17 331 787	20 666 157
Restructuré / PAR	2 481 999	1 270 130	5 463 111	9 215 240
<b>Total de l'encours sur la durée résiduelle</b>	<b>48 391 720</b>	<b>430 365 907</b>	<b>771 163 585</b>	<b>1 249 921 212</b>

### 2. 3.3 Encours par produit :

Produit	Encours sains	Encours à risque	Encours Total	Intérêts à recevoir	Provisions
Mawilni	307 049 998	7 076 823	314 126 821	4 300 054	7 079 515
Mawssem	200 152 715	5 623 036	205 775 751	2 578 922	5 649 668
Mazraati	78 642 848	4 565 040	83 207 888	857 196	4 438 631
Mouasasaty	178 339 438	10 960 765	189 300 203	2 284 418	10 526 006
Almoustathmer	142 697 961	10 940 516	153 638 477	1 519 491	10 074 688
Bidaya	23 127 748	6 441 520	29 569 268	288 038	5 734 410
Agribusiness	1 346 249	85 791	1 432 040	16 958	69 157
Bahar	1 220 781	59 559	1 280 340	14 936	61 812
Almoustethmer Filahi	53 512 251	3 527 708	57 039 959	517 031	3 231 459
Taalim	54 810 392	546 029	55 356 421	832 250	603 411
Darna	114 357 046	2 159 914	116 516 960	1 865 267	2 146 988
Forsa	12 773 422	242 545	13 015 967	195 979	227 937
Ecopret	5 844 997	198 676	6 043 673	59 613	201 741
Ecoshams	3 903 316	0	3 903 316	44 049	9 758
Express	1 320 500	23 856	1 344 356	12 199	19 330
Convention2	2 053 983	90 867	2 144 850	21 559	70 009
Promarket	15 193	0	15 193	298	38
Tadhamen	9 305 274	6 685 755	15 991 029	84 495	6 235 494
Micro-equity	75 697	143 005	218 702	0	140 492
<b>Total Général</b>	<b>1 190 549 809</b>	<b>59 371 403</b>	<b>1 249 921 212</b>	<b>15 492 754</b>	<b>56 520 544</b>

## 2.4 Nombre d'emplois créés par catégorie de micro crédit :

Le nombre d'emplois créés pour les années 2022 et 2023 se présentent comme suit :

Catégorie	2023	2022
Création de projet	2 284	2 702
Extension de projet (additionnel)	14 620	13 364
<b>Total</b>	<b>16 904</b>	<b>16 066</b>

## II - 3 : Placements

Les Placements totalisent au 31 Décembre 2023 un montant de 27 999 900 DT contre 39 999 900 DT au 31 Décembre 2022, et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
<b>Placement à court terme</b>	<b>23 000 000</b>	<b>35 000 000</b>
Certificats de dépôts	23 000 000	35 000 000
<b>Titre de participation</b>	<b>4 999 900</b>	<b>4 999 900</b>
Participation Enda TECH	4 999 900	4 999 900
<b>Total</b>	<b>27 999 900</b>	<b>39 999 900</b>

Les placements à court terme sont constitués de certificats de dépôts souscrits auprès des établissements bancaires, pour une période de 10 jours.

Les titres de participation sont constitués de parts dans le capital de Enda Tech pour un montant de 4 999 900 TND.

En effet, Enda Tamweel a créé une société spécialisée en services informatiques, dotée d'un capital de 5.000.000 DT et dont elle détient une majorité de 99,99%. Enda Tech exerce ses activités dans son siège social sis à Cité ETTAHRIR.

Les états financiers d'Enda Tech clôturés au 31/12/2023 font apparaitre les chiffres suivants :

Total des capitaux propres : 5 433 454 TND

Résultat réalisé en 2023 : 267 005 TND (bénéficiaire)

Ces titres sont détenus dans l'intention de les conserver durablement, dans le but d'exercer un contrôle exclusif sur Enda Tech.

### 3.1 Ventilation des titres de placement à court terme

La ventilation des titres de participation, en titres cotés et non cotés, en titres émis par les organismes publics, et les autres, et en titres à revenu fixe et variable, se présente comme suit :

#### 3.1.1 Titres cotés et titres non cotés :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Titres cotés	0	0
Titres non cotés	27 999 900	39 999 900
<b>Total</b>	<b>27 999 900</b>	<b>39 999 900</b>

### 3.1.2 Titres émis par les organismes publics :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Titres émis par des organismes publics	0	0
Autres titres	27 999 900	39 999 900
<b>Total</b>	<b>27 999 900</b>	<b>39 999 900</b>

### 3.1.3 Titres à revenu fixe et variable :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Titres à revenu fixe	23 000 000	35 000 000
Titres à revenu variable	4 999 900	4 999 900
<b>Total</b>	<b>27 999 900</b>	<b>39 999 900</b>

### 3.2 Plus-values latentes sur les titres de participation

Le montant des plus-values latentes sur les titres de participation, correspondant à la différence entre la valeur probable de négociation (ou, valeur de remboursement) et le coût d'acquisition :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Coût d'acquisition des titres de participation	4 999 900	4 999 900
Valeur probable de négociation*	5 700 345	5 949 881
<b>Plus-value latente</b>	<b>700 445</b>	<b>949 981</b>

(\*) : La valeur probable de négociation a été déterminée par rapport à la situation comptable nette de la société Enda Tech dans laquelle Enda Tamweel détient la participation.

Etant donné que ces titres n'ont pas subi de dépréciation, il n'y a pas lieu de constater une provision pour dépréciation des titres de placements à long terme.

## II - 4 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 Décembre 2023 un montant net 8 786 919 DT contre 8 337 421DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur Brute 31/12/2022	Acquisition 2023	Cession 2023	Valeur brute au 31/12/2023	Amort & provision 31/12/2022	Dotation 2023	Reprise 2023	Amort & provision 31/12/2023	VCN au 31/12/2023
Prime de filialisation*	4 237 952	-	-	4 237 952	1 482 675	211 944	-	1 694 619	2 543 333
Enregistrement slogans**	307	-	-	307	307	-	-	307	-
Logiciels	1 457 210	1 939 272	-	3 396 482	1 127 730	608 254	-	1 735 984	1 660 498
Matériels informatiques	4 457 213	1 679 621	-	6 136 834	3 325 852	613 918	-	3 939 770	2 197 064
Équipement et matériels audiovisuels	440 530	2 844	-	443 374	331 448	49 348	-	380 796	62 579
Matériels pour formation professionnelles	362	-	-	362	362	-	-	362	-
Divers matériel & outillage	21 077	-	-	21 077	15 994	3 263	-	19 257	1 820
Matériels de transport	2 330 220	-	-	2 330 220	1 835 412	100 373	-	1 935 785	394 435
Équipements électriques et électroniques	1 307 052	112 734	-	1 419 786	863 425	193 476	-	1 056 901	362 885
Meubles de bureaux	1 822 337	170 258	-	1 992 595	1 660 171	139 782	-	1 799 953	192 642
Équipement de cuisine	51 786	1 439	-	53 225	35 942	6 661	-	42 603	10 622
Agencement, aménagements et installations	2 692 289	586 829	7 862	3 271 256	1 554 251	405 143	6 901	1 952 494	1 318 762
Logiciels en cours	2 292 981	105 901	1 730 404	668 478	661 341	-	-	661 341	7 137
Immobilisations en cours	121 015	35 144	121 015	35 144	-	-	-	-	35 144
<b>Total</b>	<b>21 232 331</b>	<b>4 634 041</b>	<b>1 859 281</b>	<b>24 007 091</b>	<b>12 894 910</b>	<b>2 332 162</b>	<b>6 901</b>	<b>15 220 171</b>	<b>8 786 919</b>

\* : La prime de filialisation représente l'écart entre la valeur des éléments d'actif et de passifs transférés lors de la filialisation et le prix de transfert convenu. Constituant ainsi la valeur des éléments incorporels transférés lors de la filialisation.

\*\* : L'enregistrement slogans représente la valeur d'enregistrement du slogan « *Avec Un microcrédit, j'envole* ». Cet enregistrement a eu lieu à l'INORPI

## II - 5 : Autres Actifs

La rubrique "Autres actifs" totalise au 31 Décembre 2023, un montant de 16 432 799 DT contre 13 155 914 au 31 Décembre 2022, et s'analyse comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Charges constatées d'avance	3 774 834	3 015 443
Assurance Maghrebria	3 287 106	3 419 910
Autres produits à recevoir (*)	2 118 058	1 701 445
Prêts au personnel	2 075 910	1 801 394
Cautions sur loyers	1 830 156	1 820 212
Créances sur Enda CASH (**)	1 690 838	-
Indemnisation Maghrebria	1 270 786	619 770
Autres	736 589	800 021
Débiteurs et Crédeurs Divers	470 434	465 629
Créances sur Enda Tech/Enda Inter Arabe	239 162	239 162
Avances sur frais missions	70 908	73 915
Avances et acomptes au personnel	61 373	31 956
Personnel-oppositions sur salaires	7 619	8 486
Fournisseurs Avances et Acomptes	2 630	53 764
Personnel FS	-	103 504
<b>Total brut</b>	<b>17 636 404</b>	<b>14 154 611</b>
Provisions AC	(1 203 605)	(998 698)
<b>Total</b>	<b>16 432 799</b>	<b>13 155 914</b>

(\*) Incluent les dividendes à recevoir d'Enda Tech pour 499 990 DT, ainsi que les produits à recevoir de la subvention SILATECH au titre de l'exercice 2020 non encore remboursée au 31/12/2023 à hauteur de 1 465 961 DT (équivalent de 478 377 USD). Courant l'exercice 2023, la société a reçu la confirmation de la finalisation des vérifications et en mars 2024, Enda Tamweel a reçu le paiement d'une première tranche de 887 mDT.

(\*\*) Représente le solde des montants collectés par Enda Cash pour le compte d'Enda Tamweel, et non encore versés au 31 décembre.

## II - 6 : Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales totalisent au 31 Décembre 2023 un montant de 872 252 605 DT contre 733 352 953 DT au 31 Décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Echéances à -1an des emprunts	271 231 077	234 894 731
<b>Total échéances à - 1an</b>	<b>271 231 077</b>	<b>234 894 731</b>
Echéances à +1an des emprunts	572 983 877	473 547 183
<b>Total échéances à + 1an (*)</b>	<b>572 983 877</b>	<b>473 547 183</b>
Intérêts courus et non échus	27 420 981	23 354 252
Charges constatées d'avance sur billet de trésorerie	616 670	1 556 787
<b>Total Emprunts et Ressources Spéciales</b>	<b>872 252 605</b>	<b>733 352 953</b>

## 6.1: Subdivision et ventilation des emprunts et ressources spéciales

Le solde des emprunts et ressources spéciales au 31/12/2023 est divisé en trois catégories : emprunts matérialisés, autres fonds empruntés et ressources extérieures. Le tableau suivant présente cette défalcation, ainsi que leur répartition par échéance :

	Solde au 31/12/2023	< 3 mois	entre 3 et 12 mois	>12 mois
<b>Autres Fonds empruntés</b>	548 739 654	42 378 594	116 033 926	390 327 133
<b>Emprunts matérialisés</b>	172 682 024	26 882 024	41 350 000	104 450 000
<b>Ressources extérieures</b>	150 830 926	28 982 261	43 641 922	78 206 743
<b>Total</b>	<b>872 252 605</b>	<b>98 242 880</b>	<b>201 025 848</b>	<b>572 983 877</b>

Les autres fonds empruntés représentent les emprunts contractés auprès des établissements bancaires Tunisiens.

Les emprunts matérialisés sont constitués de billets de trésorerie et des emprunts obligataires.

Les ressources extérieures sont composées d'emprunts auprès des bailleurs de fonds étrangers.

## 6.2: Détail des emprunts et ressources extérieures

La nature de l'activité d'Enda Tamweel requiert un recours important à l'endettement. En effet, la société octroie des crédits pour soutenir les projets des micro-entrepreneurs ; et pour ce faire, Enda Tamweel se base aussi bien sur ses fonds propres, que sur les financements accordés par les différents bailleurs de fonds. Ces financements se détaillent comme suit :

## 6.2.1: Conditions des emprunts et ressources spéciales

### 6.2.1.1: Conditions des autres Fonds empruntés

Emprunt	Année	Montant Octroyé	Durée
<b>BH Bank</b>	2015	5 000 000	7ans, 2ans de Grâce
	2018	20 000 000	5ans
	2021	15 000 000	5ans
	2023	20 000 000	5ans
	2023	50 000 000	5ans
<b>BIAT</b>	2016	10 000 000	7ans, 6 mois de grâce
	2020	35 000 000	4ans
	2020	35 000 000	4ans
	2021	40 000 000	4ans
	2023	30 000 000	4ans
<b>UIB</b>	2020	20 000 000	5ans
	2021	20 000 000	5ans
	2022	15 000 000	5ans
	2022	15 000 000	5ans
	2023	35 000 000	5ans
<b>ATB</b>	2019	10 000 000	5ans
	2021	20 000 000	5ans
	2021	715 948	4ans
<b>Attijari Bank</b>	2018	15 000 000	5ans
	2021	20 000 000	2ans
	2022	20 000 000	4ans
	2022	20 000 000	4ans
	2023	40 000 000	4ans
<b>Amen Bank</b>	2020	5 000 000	5ans
	2020	10 000 000	5ans
	2021	17 000 000	5ans
	2022	25 000 000	5ans
	2023	35 000 000	5ans
<b>UBCI</b>	2020	12 000 000	3ans
	2022	50 000 000	5ans
	2023	50 000 000	5ans
<b>STB</b>	2016	10 000 000	7ans
	2018	5 000 000	5ans
	2019	5 000 000	5ans
	2021	10 000 000	5ans
	2022	20 000 000	5ans
	2023	20 000 000	5ans
<b>Citi Bank</b>	2019	28 400 000	3ans
<b>ABC</b>	2021	10 000 000	3ans
<b>Wifak Bank</b>	2021	15 000 000	3ans
	2023	10 000 000	3ans
<b>BTE</b>	2023	10 000 000	5ans
<b>Credit Syndiqué</b>	2017	111 000 000	5ans
<b>TOTAL</b>		<b>969 115 948</b>	

### 6.2.1.2: Conditions des emprunts matérialisés

Emprunts Matérialisés	Année	Montant	Durée
Emprunt obligataire 2017	2017	9 500 000	5 ans
Emprunt obligataire 2018	2018	12 500 000	5 ans
		5 500 000	
Emprunt obligataire 2019	2019	12 000 000	5 ans
		8 000 000	
Emprunt obligataire 2019-2	2019	15 000 000	5 ans
Emprunt obligataire 2020-1	2020	24 500 000	5 ans
		5 500 000	
Emprunt obligataire 2020-2	2020	25 000 000	5 ans
Emprunt obligataire 2020-3	2020	17 000 000	5 ans
		13 000 000	
Emprunt obligataire 2023	2023	21 000 000	5 ans
		19 000 000	5 ans
Billet de trésorerie Maghrebria	2021	10 000 000	3ans
Billet de trésorerie Assurances BIAT	2020	5 000 000	3ans
Billet de trésorerie Tuniso Emiratie SICAV	2021	4 000 000	3ans
Billet de trésorerie INMA Finance	2022	6 900 000	3ans
<b>TOTAL</b>		<b>213 400 000</b>	

### 6.2.1.3: Conditions des ressources extérieures

Ressources extérieures	Année	Montant Octroyé	Durée
BIRD (Amen Bank)	2016	12 500 000	12 ans, 3ans Grâce
BIRD (BH)	2018	12 500 000	5ans, 3ans grâce
	2019	26 392 500	
BEI	2023	30 140 100	5ans
			5ans
AFD	2016	24 556 000	7ans
EBRD	2018	17 072 250	5ans
BIO	2019	25 916 800	5ans
QFF	2019	14 500 000	3ans
FMO	2020	94 200 000	5ans, 1ans grâce
	2020	71 218 400	5ans, 1ans grâce
IFC	2022	16 286 500	5ans, 2ans grâce
	2022	16 297 000	5ans, 2ans grâce
NEMO KANTARA	2022	648 659	5ans
<b>TOTAL</b>		<b>362 228 209</b>	

## 6.2.2: Amortissement des emprunts et ressources spéciales

### 6.2.2.1: Amortissement des autres Fonds empruntés

Emprunt	Année	Encours au 31/12/2022	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2023	Remboursement 2023	Encours au 31/12/2023	< 1 an	> 1 an
<b>BH</b>	2015	93 568	93 568			93 568	0		
	2018	5 460 065	5 460 065			5 460 065	0		
	2021	12 548 000	2 699 690	9 848 310		2 699 690	9 848 310	2 972 401	6 875 910
	2023				20 000 000	1 529 325	18 470 675	3 331 453	15 139 222
	2023				50 000 000	0	50 000 000	7 913 977	42 086 023
<b>BIAT</b>	2016	1 481 481	1 481 481	0		1 481 481	0		
	2020	26 132 561	7 882 823	18 249 738		7 882 823	18 249 738	8 680 307	9 569 432
	2020	25 142 351	7 596 923	17 545 428		7 596 923	17 545 428	8 353 168	9 192 260
	2021	33 446 244	7 194 893	26 251 351		7 194 893	26 251 351	7 916 253	18 335 098
	2023				30 000 000	0	30 000 000	4 738 988	25 261 012
<b>UIB</b>	2020	13 132 738	3 963 600	9 169 137		3 963 600	9 169 137	4 362 360	4 806 777
	2021	16 740 139	3 594 255	13 145 884		3 594 255	13 145 884	3 959 482	9 186 403
	2022	15 000 000	3 000 000	12 000 000		3 000 000	12 000 000	3 000 000	9 000 000
	2022	15 000 000	3 000 000	12 000 000		3 000 000	12 000 000	3 000 000	9 000 000
	2023				35 000 000	1 333 818	33 666 182	5 696 477	27 969 705
<b>ATB</b>	2019	5 829 885	2 157 738	3 672 147		2 139 272	3 690 613	2 384 318	1 306 295
	2021	18 333 333	3 333 333	15 000 000		3 333 333	15 000 000	3 333 333	11 666 667
	2021	715 948	0	715 948		0	715 948	0	715 948
<b>Attijari Bank</b>	2018	5 148 071	3 169 561	1 978 511		3 169 561	1 978 511	1 978 511	0
	2021	8 593 637	8 593 637	0		8 593 637	0	0	0
	2022	17 500 000	5 000 000	12 500 000		5 000 000	12 500 000	5 000 000	7 500 000
	2022	18 666 667	5 333 332	13 333 335		5 333 332	13 333 335	5 333 332	8 000 003
	2023				40 000 000		40 000 000	10 000 000	30 000 000
<b>Amen Bank</b>	2020	2 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
	2020	6 666 667	2 222 222	4 444 444		2 222 222	4 444 444	2 222 222	2 222 222
	2021	13 600 000	3 400 000	10 200 000		3 400 000	10 200 000	3 400 000	6 800 000
	2022	22 500 000	5 000 000	17 500 000		5 000 000	17 500 000	5 000 000	12 500 000
	2023				35 000 000	1 842 105	33 157 895	7 368 421	25 789 474
<b>UBCI</b>	2020	4 000 000	4 000 000	0		4 000 000	0	0	0
	2022	42 500 000	10 000 000	32 500 000		10 000 000	32 500 000	10 000 000	22 500 000
	2023				50 000 000	7 500 000	42 500 000	10 000 000	32 500 000
<b>STB</b>	2016	1 784 448	1 713 273	71 175		1 713 273	71 175	71 175	0
	2018	1 292 180	1 194 787	97 393		1 194 787	97 393	97 393	0
	2019	2 493 020	1 197 208	1 295 812		1 197 208	1 295 812	1 197 208	98 604
	2021	8 000 000	2 000 000	6 000 000		2 000 000	6 000 000	2 000 000	4 000 000

	2022	20 000 000	4 000 000	16 000 000		4 000 000	16 000 000	4 000 000	12 000 000
	2023				20 000 000	3 000 000	17 000 000	4 000 000	13 000 000
<b>Citi Bank</b>	2019	7 100 000	7 100 000			7 100 000	0	0	0
<b>ABC</b>	2021	6 666 667	3 333 333	3 333 333		3 333 333	3 333 333	3 333 333	0
<b>Wifak Bank</b>	2021	5 416 667	5 000 000	416 667		5 000 000	416 667	416 667	0
	2023				10 000 000	1 934 206	8 065 794	3 193 947	4 871 847
<b>BTE</b>	2023				10 000 000		10 000 000	1 565 768	8 434 232
<b>Credit Syndiqué</b>	2017	2 524 028	2 524 028			2 524 028	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>385 508 366</b>	<b>127 239 752</b>	<b>258 268 615</b>	<b>300 000 000</b>	<b>144 360 739</b>	<b>541 147 627</b>	<b>150 820 494</b>	<b>390 327 133</b>

### 6.2.2.2: Amortissement des emprunts matérialisés

Emprunts Matérialisés	Année	Encours au 31/12/2022	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2023	Remboursement 2023	Encours au 31/12/2023	< 1 an	> 1 an
<b>Emprunt obligataire 2017</b>	2017	3 800 000	1 900 000	1 900 000		1 900 000	1 900 000	1 900 000	0
<b>Emprunt obligataire 2018</b>	2018	2 500 000	2 500 000	0		2 500 000	0	0	0
		3 300 000	1 100 000	2 200 000		1 100 000	2 200 000	1 100 000	1 100 000
<b>Emprunt obligataire 2019</b>	2019	4 800 000	2 400 000	2 400 000		2 400 000	2 400 000	2 400 000	
		6 400 000	1 600 000	4 800 000		1 600 000	4 800 000	1 600 000	3 200 000
<b>Emprunt obligataire 2019-2</b>	2019	6 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000	3 000 000	3 000 000	0
<b>Emprunt obligataire 2020-1</b>	2020	14 700 000	4 900 000	9 800 000		4 900 000	9 800 000	4 900 000	4 900 000
		5 500 000	1 100 000	4 400 000		1 100 000	4 400 000	1 100 000	3 300 000
<b>Emprunt obligataire 2020-2</b>	2020	25 000 000	0	25 000 000		0	25 000 000		25 000 000
<b>Emprunt obligataire 2020-3</b>	2020	17 000 000	0	17 000 000		0	17 000 000	0	17 000 000
		13 000 000	0	13 000 000		0	13 000 000	0	13 000 000
<b>Emprunt obligataire 2023</b>	2023				21 000 000		21 000 000	4 200 000	16 800 000
					19 000 000		19 000 000	0	19 000 000
<b>Billet de trésorerie Maghrebria</b>	2021	10 000 000		10 000 000	7 000 000	0	17 000 000	17 000 000	0
<b>Billet de trésorerie Assurances BIAT</b>	2020	5 000 000	5 000 000		10 000 000	5 000 000	10 000 000	10 000 000	
<b>Billet de trésorerie Tuniso Emiratie SICAV</b>	2021	4 000 000		4 000 000		0	4 000 000	4 000 000	0
<b>Billet de trésorerie INMA Finance</b>	2022	5 750 000	2 300 000	3 450 000		2 300 000	3 450 000	2 300 000	1 150 000
<b>TOTAL</b>		<b>126 750 000</b>	<b>25 800 000</b>	<b>100 950 000</b>	<b>57 000 000</b>	<b>25 800 000</b>	<b>157 950 000</b>	<b>53 500 000</b>	<b>104 450 000</b>

### 6.2.2.3: Amortissement des ressources extérieures

Ressources extérieures	Année	Solde d'ouverture	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2023	Remboursement 2023	Encours au 31/12/2023	< 1 an	> 1 an
<b>BIRD (Amen Bank)</b>	2016	7 638 889	1 388 889	6 250 000		1 388 889	6 250 000	1 388 889	4 861 111
<b>BIRD (BH)</b>	2018	3 125 000	3 125 000			3 125 000	0	0	0
<b>BEI</b>	2019	13 196 250	6 598 125	6 598 125		6 598 125	6 598 125	6 598 125	0
	2023				30 140 100	0	30 140 100	6 697 800	23 442 300
<b>AFD</b>	2016	2 455 600	2 455 600			2 455 600	0	0	0
<b>EBRD</b>	2018	5 690 750	3 793 833	1 896 917		3 793 833	1 896 917	1 896 917	0
<b>BIO</b>	2019	12 958 400	8 638 933	4 319 467		8 638 933	4 319 467	4 319 467	0
<b>QFF</b>	2019	14 500 000	14 500 000			14 500 000	0	0	0
<b>FMO</b>	2020	58 875 000	23 550 000	35 325 000		23 550 000	35 325 000	23 550 000	11 775 000
	2020	44 511 500	17 804 600	26 706 900		17 804 600	26 706 900	17 804 600	8 902 300
<b>IFC</b>	2022	16 286 500	0	16 286 500		0	16 286 500	2 326 643	13 959 857
	2022	16 297 000	0	16 297 000		0	16 297 000	2 328 143	13 968 857
<b>NEMO KANTARA</b>	2022	648 659		648 659	648 659		1 297 318	0	1 297 318
<b>TOTAL</b>		<b>196 183 548</b>	<b>81 854 981</b>	<b>114 328 567</b>	<b>30 788 759</b>	<b>81 854 981</b>	<b>145 117 326</b>	<b>66 910 583</b>	<b>78 206 743</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>708 441 914</b>	<b>234 894 731</b>	<b>473 547 183</b>	<b>387 788 759</b>	<b>252 015 720</b>	<b>844 214 954</b>	<b>271 231 077</b>	<b>572 983 877</b>

## II - 7 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent au 31 Décembre 2023 un montant de 71 868 209 DT contre 73 545 054 DT au 31 Décembre 2022, et s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Personnel-charges à payer	18 171 507	15 725 144
Paiements Anticipés des clients	17 679 711	15 954 951
Provisions pour risques et charges	7 261 150	8 486 079
Charges à payer	7 031 291	2 299 718
Autres créditeurs	6 324 987	6 672 422
Cotisations CNSS / CAVIS	4 691 988	3 826 603
Provisions pour congés payés	4 429 069	3 601 399
Fournisseurs locaux	2 348 031	7 890 431
IRPP à payer	938 975	793 194
Assurance groupe à payer	938 095	445 028
Retenue OOREDOO	796 477	482 559
TFP à payer	432 178	88 988
Fournisseurs Retenue de Garantie	214 179	112 761
Fournisseurs étrangers	160 115	384 355
Personnel FS	151 654	-
Retenue à la source	107 705	125 070
Collecte Commissions Enda Tech	59 700	-
TCL à payer	51 247	45 454
FOPROLOS à payer	50 236	44 496
Autres opérations	29 254	17 761
Oppositions sur salaires au profit organismes externes.	652	647
Dividendes à distribuer	10	17
IS à payer	-	6 547 976
<b>Total</b>	<b>71 868 209</b>	<b>73 545 054</b>

## II - 8 : Capitaux propres

Le tableau qui suit résume les variations des capitaux propres entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023:

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserve de réinvestissement	Subvention d'investissement	Prime d'émission	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>509 968</b>	<b>15 363 199</b>	<b>592 491</b>	<b>122 469 868</b>	<b>65 075 280</b>	<b>314 669 666</b>
Suite à la décision de l'AGO du 23 Mai 2023 :									
Affectation du résultat 2022						3 600 000	41 952 696	(45 552 696)	-
Distribution des dividendes								(19 522 584)	(19 522 584)
<b>Capitaux propres après affectation</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>509 968</b>	<b>15 363 199</b>	<b>4 192 491</b>	<b>164 422 564</b>	<b>0</b>	<b>295 147 082</b>
Mouvements sur Fonds social*						(2 950 070)			(2 950 070)
Encaissement Subvention d'investissement				1 346 427					1 346 427
Résorption Subvention d'investissement				(254 502)					(254 502)
Résultat de la période								58 061 975	58 061 975
<b>Capitaux propres au 31/12/2023</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>1 601 892</b>	<b>15 363 199</b>	<b>1 242 423</b>	<b>164 422 564</b>	<b>58 061 975</b>	<b>351 350 913</b>

\* : Les mouvements sur fonds social intègrent les coûts des activités sociales au profit des employés, ces dépenses ne sont pas remboursables.  
Le résultat par action au 31/12/2022 et au 31/12/2023 se présente comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de la période	58 061 975	65 075 280
Nombre des actions	960 536	960 536
<b>Résultat par action</b>	<b>60,447</b>	<b>67,749</b>

### **III - LES NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

#### **III. 1 : Produits d'exploitation des activités de microfinance**

Les produits d'exploitation des activités de microfinance totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 291 452 686DT contre 295 524 986 DT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Intérêts sur microcrédits	267 613 432	257 971 798
Frais de dossiers	12 916 049	10 994 802
Commissions sur microcrédits	8 177 585	22 569 522
Gains sur portefeuilles titres de placement à CT	2 745 620	3 988 864
<b>Total</b>	<b>291 452 686</b>	<b>295 524 986</b>

Les revenus des microcrédits ont connu une légère baisse de 1,69%, due à la décision stratégique de baisser les taux d'intérêts pour la troisième année consécutive.

#### **III. 2 : Intérêts encourus et charges assimilées :**

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2023 à 92 177 436 DT contre 83 344 631 au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Intérêts des autres fonds empruntés	52 254 854	38 179 473
Intérêts des emprunts matérialisés	16 021 676	16 127 263
Intérêts des ressources extérieures	23 680 539	29 108 258
Intérêts sur Crédits Leasing	-	(5 082)
Intérêts des comptes courants et des dépôts crédit	4 346	11 675
Perte de change	527 541	168 752
Gain de change	(311 519)	(245 708)
<b>Total</b>	<b>92 177 436</b>	<b>83 344 631</b>

Les intérêts sur emprunts ont été impactés aussi bien par la hausse des coûts de financement à l'échelle nationale et internationale, que par l'accroissement des emprunts dont l'encours au 31/12/2023 a augmenté de 19% par rapport au 31/12/2022.

#### **III.3 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs**

Les dotations aux provisions totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 11 116 151 DT contre 23 921 798 DT au 31 décembre 2022, et s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	11 953 808	25 131 437
Dotation aux provisions pour risques et charges	(1 224 929)	(1 420 578)
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres actifs	204 907	93 933
<b>Total des dotations</b>	<b>10 933 786</b>	<b>23 804 792</b>
Pertes sur créances et indemnités suite aux décès clients	1 127 985	890 392
Sommes recouvrées sur créances passées en perte	(945 620)	(773 386)
<b>Total</b>	<b>11 116 151</b>	<b>23 921 798</b>

### III.4 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 3 123 709 DT contre 3 289 240 DT au 31 décembre 2022 se détaillant ainsi :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Autres Profits ordinaires	1 376 866	149 792
Intérêts sur comptes créditeurs	1 175 448	954 402
Quote-part des subventions inscrites au compte de résultat*	254 502	141 748
Intérêts sur prêts au personnel	180 418	162 320
Subventions d'exploitation**	136 475	1 848 410
Revenus services Formation	0	32 567
<b>Total</b>	<b>3 123 709</b>	<b>3 289 240</b>

(\*) Il s'agit de l'amortissement d'une subvention d'investissement accordée par l'Union Européen au titre de l'acquisition d'une application dans le cadre d'un projet de digitalisation pour un montant de 146 720 DT et de l'amortissement d'une subvention d'investissement au titre de l'acquisition de tablettes dans le cadre du même projet pour un montant 107 782DT .

(\*\*) Il s'agit d'un appui financier de 40 000 € accordé par la Fondation Banca Etica pour soutenir l'octroi de microcrédit dans les Gouvernorats de Sfax, Mahdia et Tunis pour la lutte contre l'immigration clandestine.

Ces subventions ci-dessus mentionnées ont été accordées définitivement et sans aucune condition résolutoire.

### III.5 : Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent au 31 décembre 2023 à 90 002 233 DT contre 78 546 963 DT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Salaires Bruts	69 940 295	60 280 415
Charges Sociales	14 739 215	12 086 655
Provisions pour primes	2 446 363	4 024 534
Impôts et taxes	2 048 790	1 786 948
Provisions pour congés payés	827 670	368 411
<b>Total</b>	<b>90 002 333</b>	<b>78 546 963</b>

### III.6 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2023 à 24 400 140 DT contre 24 613 963 DT au 31 décembre 2022 dont le détail se présente comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Loyers et autres charges locatives	5 088 452	4 701 214
Frais d'accompagnement et honoraires	4 275 351	3 703 334
Divers entretiens et réparations	3 592 452	5 697 486
Divers frais	2 504 414	2 002 606
Frais de transport	1 970 394	1 700 259
Contribution Autorité de Contrôle de la Microfinance (ACM)	1 716 380	1 500 729
Achat de matières et fournitures	1 506 299	1 831 475
Frais postaux et de télécommunication	1 144 524	984 170
Déplacement, missions et réceptions	647 130	660 549
Impôts et taxes	629 492	641 788
Frais de communication et publicité	499 313	438 564
Jetons de présence	437 500	437 500
Primes d'assurances	203 851	189 973
Services bancaires et assimilés	184 589	124 316
<b>Total</b>	<b>24 400 140</b>	<b>24 613 963</b>

### **III.7 : Dotation aux amortissements sur immobilisations**

Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent au 31 décembre 2023 à 2 332 163 DT contre 1 762 359 DT au 31 décembre 2022 dont le détail se présente comme suit:

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dotations aux Amortissements des immobilisations	2 332 163	1 762 359
<b>Total</b>	<b>2 332 163</b>	<b>1 762 359</b>

## **IV - NOTE SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :**

### **IV 1 : Distribution de dividendes :**

Les dividendes versés courant l'exercice 2023 se présentent comme suit :

<b>Catégorie</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dividendes affectés avant 2021	8	7
Dividendes affectés en 2021	-	5 778 536
Dividendes affectés en 2022	-	18 098 299
Dividendes affectés en 2023	19 522 584	-
<b>Total dividendes versés</b>	<b>19 522 592</b>	<b>23 876 842</b>

### **IV 2 : Encaissement provenant des emprunts:**

Les encaissements provenant des emprunts versés courant l'exercice 2023 se présentent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>Autres Fonds empruntés</b>	<b>Ressources extérieures</b>	<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>Total</b>
Encaissement provenant des emprunts	300 000 000	30 788 759	57 000 000	387 788 759
<b>Total</b>	<b>300 000 000</b>	<b>30 788 759</b>	<b>57 000 000</b>	<b>387 788 759</b>

### **IV 3 : Remboursement d'emprunts :**

Les remboursements d'emprunts, courant l'exercice 2023, en principal et intérêts, se présentent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Remboursement du principal	252 015 720	235 679 028
Remboursement des intérêts	90 924 986	85 870 740
<b>Total</b>	<b>342 940 706</b>	<b>321 549 768</b>

### **IV 4 : Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice :**

La rubrique liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice se détaille comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
AC1 - Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques	33 358 687	16 639 459
AC3 – Placements	23 000 000	35 000 000
Placements à terme	23 000 000	35 000 000
PA1 - Concours bancaires	-	(15 973)
<b>Total</b>	<b>56 358 687</b>	<b>51 623 486</b>

## **V - NOTE SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :**

### **V.1. Identification des parties liées**

Les parties liées d'Enda Tamweel sont les actionnaires de référence exerçant, sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Enda. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

**Enda Inter-Arabe** (actionnaire majoritaire à hauteur de 57%)

**Mme Essma Ben Hamida** (Administrateur (représentant de l'actionnaire de référence Enda Inter Arabe) et actionnaire d'Enda Tamweel à hauteur de 1,7%)

**Mr Michael Cracknell** : (Administrateur (représentant de l'actionnaire de référence Enda Inter Arabe)

**Assurance Maghreb Vie**: (actionnaire d'Enda Tamweel à hauteur de 5 %)

**Enda Tech** : (Filiale d'Enda Tamweel détenue à hauteur de 99,99%)

### **V.2. Transactions avec les parties liées**

#### **2.1. Transactions réalisées avec Enda Inter-Arabe (Loyers)**

- La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2016, une convention de location de siège situé à Cité el Khadra pour une superficie totale de 3 156 mètres carrés avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 650.000 DT en hors taxes pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. La charge de loyer relative à l'exercice 2023 s'élève à 1 686 148DT.
- La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2021, un contrat de location de deux salles de formation situées au Rez de Chaussée de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 103.842 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. La charge de loyer relative à l'exercice 2023 s'élève à 114 486DT.
- La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2021, un contrat de location d'un centre d'appel basé au 2ème étage de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 69.228 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%.
- La société « Enda Tamweel » a conclu le 31 décembre 2022 un contrat de location de l'agence « El Omrane » basée au grand Tunis avec l'association « Enda Inter Arabe », pour un montant annuel du loyer fixé à 55 930 DT TTC pour la première année avec une majoration annuel cumulable de 5% l'an à partir de la deuxième année.
- La valeur locative est fondée sur le marché. L'évaluation est déterminée par un expert immobilier pour un immeuble similaire.
- Les montants relatifs aux locations se détaillent comme suit à la date du 31 décembre 2023 (Montants en DT) :

Libellé	Loyer 2023	Règlements 2023
Loyers Siège	1 686 148	1 686 148
Loyers centre de formation	114 486	114 486
Loyer Centre d'appel	76 325	76 325
Loyers Agence « El Omrane »	55 930	55 930

## 2.2. Transactions réalisées avec Enda Inter-Arabe (Accompagnement et formation)

La société « Enda Tamweel » a conclu le 31 décembre 2016, une convention relative aux prestations de formation, d'encadrement, d'appui à la commercialisation et de sensibilisation avec l'association « Enda Inter Arabe ». Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 7 février 2017. Un avenant modifiant les conditions financières a été signé le 31 décembre 2021 et autorisé par le conseil d'administration du 22 avril 2022.

Les tarifs sont fixés par type de prestation et par participation indépendamment du nombre de sessions. Le prix de référence est fondé sur un benchmark des prestations équivalentes sur le marché.

La tarification relative à la formation du personnel d'Enda Tamweel est fondée sur la facturation du coût réel de la formation majoré de 25 %.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2023 s'élève à **1 815 198 DT TTC**.

## 2.3. Transactions réalisées avec Enda Tech

La société a conclu le 1<sup>er</sup> mars 2018 une convention de prestation de services avec Enda Tech qui porte sur la licence T24 telle que modifiée par l'avenant signé 31 Décembre 2018 et qui se détaille comme suit :

- ✓ La mise à la disposition d'Enda Tamweel par Enda Tech de la licence T24 ;
- ✓ Le développement informatique et la maintenance des logiciels, des applications;
- ✓ Le contrôle de la sécurité du réseau, des applications et du matériel sis au siège et aux agences Enda Tamweel ;
- ✓ L'intervention sur site ou à distance et pour la vérification, inspection, contrôle et maintenance.

Le prix correspond aux coûts constatés plus une marge de 30 %.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2023 s'élève à **2 508 854 DT**.

## 2.4. Transactions réalisées avec Maghrebria Vie

En date du 30 Septembre 2021, une transaction de cession de 48 026 actions de la part de WWB CAPITAL PARTNERS LP au profit d'Assurances Maghrebria Vie, a été enregistrée en Bourse.

La charge constatée au titre de la convention assurance groupe maladie avec Maghrebria Vie en toutes taxes comprises s'élève au 31 décembre 2023 à **2 177 197 DT**.

Le produit constaté au titre des commissions sur la collecte des primes de micro-assurance Maghrebria auprès des clients s'élève en toutes taxes comprises au 31 décembre 2023 à **2 973 656 DT**.

## VI - NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1-Engagements donnés</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances (1)	55 716 447	55 716 447				
f) engagement sur titre non libéré						
g) engagement par signature						
<b>TOTAL</b>	<b>55 716 447</b>	<b>55 716 447</b>				
<b>2-Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement (2)	6 250 000	6 250 000				
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* hypothèques						
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs						
<b>TOTAL</b>	<b>6 250 000</b>	<b>6 250 000</b>				
<b>3-Engagements réciproques</b>						
*emprunt obtenu non encore encaissé (3)	74 800 000	74 800 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
<b>TOTAL</b>	<b>74 800 000</b>	<b>74 800 000</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>136 766 447</b>	<b>136 766 447</b>				

- (1) Il s'agit de l'encours des crédits irrécouvrables et qui ont fait objet de passage en perte selon les normes généralement admises, depuis la filialisation et l'entrée en activité d'Enda Tamweel.
- (2) Il s'agit d'une caution bancaire accordée par l'Amen Bank pour débiter son compte auprès de la BCT au titre du règlement des échéances de la ligne BIRD pour un montant de 6 250 000 DT.
- (3) (3) Il s'agit des emprunts obtenus et non encore débloqués.
- 34 000 000 = 10 000 000 Euros, représente la deuxième tranche de l'emprunt IFC
  - 40 800 000 = 12 000 000 Euros, représente un nouvel emprunt BEI (taux de change = 3,4).

## **VII - NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :**

Les états financiers d'Enda Tamweel sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 Avril 2024. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2023 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

En effet, Enda a mis en place des procédures pour surveiller et identifier les évènements survenus après la date de clôture de l'exercice. Cela inclut des reportings réguliers, des alertes automatiques de l'évolution de l'activité et des rapports d'analyse. Une vigilance de suivi est renforcée pour les événements suivants :

### **VII.1 : Le suivi des litiges ou certains événements importants en cours à la clôture de la période (avec des clients, fournisseurs, banques, personnels, etc.)**

Il n'existe pas d'évolution significative des actions en défense intentées à l'encontre de ENDA Tamweel qui sont au nombre de dix-huit dont dix-sept actions ont été introduites par des employés licenciés conformément aux procédures légales en vigueur et une action pour dédommagement intentée par un propriétaire d'un local qui a été loué par ENDA Tamweel (agence).

### **VII.2 : L'évolution de manière inhabituelle de l'activité, de l'organisation interne depuis la clôture**

L'activité suit sa croissance habituelle sans incident alarmant impactant les états financiers depuis la date de clôture au 31-12-2023.

### **VII.3 : Les contrôles mis en œuvre par des organismes externes (ex : contrôle fiscal, CNSS)**

Il n'existe pas d'alertes de contrôles des organismes externes détectées depuis la date de clôture.

# RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société « Enda Tamweel »

## **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ENDA TAMWEEL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023 faisant apparaître un total de 1 295 471 727 Dinars, l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de 58 061 975 Dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie de fin de période de 56 358 687 Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 17 avril 2024.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de l'institution.

### **2. La conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 29 Avril 2024**

**Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS  
Borhen CHEBBI**

**Société DATN – Membre de DTTL  
Jaouhar Ben Zid**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société « Enda Tamweel »**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

La société « Enda Tamweel » a conclu le 31/12/2022 un contrat de location de l'agence « El Omrane » basée au grand Tunis avec l'association « Enda Inter Arabe », pour une durée initiale de 3 années commençant le 2 janvier 2023 et un montant trimestriel du loyer fixé à 13 982,5 DT TTC avec une majoration annuelle cumulable de 5% l'an à partir de la deuxième année de la prise en possession par le preneur du local.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 avril 2022.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2023 :

<b>Libellé</b>	<b>Loyer 2023</b>	<b>Règlement 2023</b>	<b>Passif au 31/12/2023</b>
Loyer Agence « El Omrane »	55 930	55 930	-

### **Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

1. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 17.000.000 DT sur une durée de 5 ans infime avec un taux d'intérêt fixe de 10,30%.

<i>En DT</i>			
<b>Prêt</b>	<b>Souscription au 31/12/2021</b>	<b>Montant remboursé</b>	<b>Intérêts Payés en 2023</b>
30.000.000	17.000.000	-	1.751.000

Cet emprunt obligataire est réparti entre les souscripteurs comme suit :

<i>En DT</i>			
<b>Souscripteurs</b>	<b>Montants</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Durée</b>
Assurances BIAT	10 000 000	10,30%	5 ans
Mohamed Naceur Ammar	4 000 000		
Assurances AMI	2 000 000		
Assurances AMI	1 000 000		
<b>Total</b>	<b>17 000 000</b>		

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 23 Décembre 2020.

- La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un contrat de location de deux salles de formation situées au Rez de Chaussée de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 103.842 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé par la société est de 103.842 DT.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2023 :

<i>En DT</i>			
<b>Libellé</b>	<b>Loyer 2023</b>	<b>Règlement 2023</b>	<b>Passif au 31/12/2023</b>
Loyer Salles de Formation	114 487	114 487	-

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 23 février 2021.

- La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un contrat de location d'un centre d'appel basé au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 69.228 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé par la société est de 69.228 DT.

<b>Libellé</b>	<b>Loyer 2023</b>	<b>Règlement 2023</b>	<b>Passif au 31/12/2023</b>
Loyer Centre d'appel	76 324	76 324	-

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 23 février 2021.

- En date du 30 Septembre 2021, une transaction de cession de 48 026 actions de la part de WWB CAPITAL PARTNERS LP au profit d'ASSURANCES MAGHREBIA S.A, a été enregistrée en Bourse. La cession des actions que détenait WWB dans le capital d'Enda Tamweel à Maghrebria Vie a été réalisée conformément aux statuts D'Enda Tamweel.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2023 :

<b>Libellé</b>	<b>Charge 2023</b>	<b>Passif au 31/12/2023</b>
Assurances Maghreb Vie	2 177 197	652 210

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2023 :

<b>Libellé</b>	<b>Produits 2023</b>	<b>Passif au 31/12/2023</b>
Commissions Assurances Maghreb	2 973 656	2 973 656

5. La société « Enda Tamweel » a conclu le 3 mars 2020 une convention de Prêt avec la « Société néerlandaise de financement du développement (FMO) » pour un montant fixé à la contrevaieur 60.000.000 EUR et ce sur une durée de 5 ans.

- La première tranche 94 200 000 DT, la contrevaieur de 30 000 000 EUR avec un taux d'intérêt de TMM + 7.15% l'an ;
- La deuxième tranche 71 218 400 DT, la contrevaieur de 22 000 000 EUR avec un taux d'intérêt de TMM + 7.71% l'an ;

*En DT*

<b>Prêt</b>	<b>Montant remboursé en 2023</b>	<b>Intérêts Payés en 2023</b>
165.418.400	41.354.600	15.112.612

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 septembre 2019.

6. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 30.000.000 DT, une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixe respectivement de 11 % et 11,5%.

*En DT*

<b>Prêt</b>	<b>Montant remboursé en 2023</b>	<b>Intérêts Payés en 2023</b>
30.000.000	6.000.000	2.249.500

Cet emprunt obligataire est réparti entre les souscripteurs comme suit :

*En DT*

<b>Souscripteurs</b>	<b>Montants</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Durée</b>
CDC	2 000 000	11%	5 ans
BH Assurance	2 000 000		
Assurance AMI	1 500 000		
Assurance COMAR	2 000 000		
Assurance HAYETTE	1 000 000		
Société Partner Investment	9 000 000		
STAR Assurance	500 000		
GAT Vie	1 500 000		
ALCB FUND	5 000 000		

<b>Sous-total</b>	<b>24 500 000</b>		
GAT Assurance	2 000 000	11.5%	7 ans dont 2 années de franchise
Assurance Magherbia	1 500 000		
Magherbia Vie	2 000 000		
<b>Sous-total</b>	<b>5 500 000</b>		
<b>Total</b>	<b>30 000 000</b>		

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 20 octobre 2020.

7. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire privé avec Amen Bank pour un montant de 25.000.000 DT réparti en 250 000 obligations d'une valeur nominale de 100 dinars chacune et ce sur une durée de 5 ans zéro coupon, avec un taux d'intérêt fixe de 11 % l'an.

*En DT*

Prêt	Montant remboursé en 2023	Intérêts Payés en 2023
25.000.000	-	-

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 4 novembre 2020.

8. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 13.000.000 DT, une durée de 7 ans infime avec un taux d'intérêts fixe de 10,5%.

*En DT*

Prêt	Souscription au 31/12/2020	Montant remboursé en 2023	Intérêts Payés en 2023
30.000.000	13.000.000	-	1.365.000

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 23 décembre 2020.

9. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire privé avec l'Union Internationale des Banques (UIB) pour un montant de 15.000.000 DT réparti en 150 000 obligations d'une valeur nominale de 100 dinars chacune et ce sur une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 12,5 % l'an.

*En DT*

Prêt	Montant remboursé en 2023	Intérêts Payés en 2023
15.000.000	3.000.000	750.000

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 septembre 2019.

10. La société « Enda Tamweel » a conclu le 21 juin 2019 une convention de Prêt avec « société belge d'investissement pour les pays en développement SA (BIO) » pour un montant de 8.000.000 EUR et ce sur une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt de TMM + 7,31 % l'an.

*En DT*

Prêt	Montant remboursé en 2023	Intérêts Payés en 2023
25.916.800	8.638.933	1.816.493

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 janvier 2019.

11. La société « Enda Tamweel » a conclu le 18 Juin 2019 une convention de Prêt avec la « Banque Européenne d'Investissement (BEI) » pour un montant fixé à la contrevaieur 8.000.000 EUR et ce sur une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt de 9,756% l'an.

*En DT*

<b>Prêt</b>	<b>Montant remboursé en 2023</b>	<b>Intérêts Payés en 2023</b>
26.392.500	6.598.125	1.287.426

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 30 avril 2019.

12. La société « Enda Tamweel » a conclu une convention de Prêt avec « Citi Bank », signée le 19 Septembre 2019. Le montant de prêt est fixé à la contrevaieur de 10.000. 000 USD, pour une durée de 3 ans extensible à 5 ans sous réserve de l'accord de l'OPIC, et avec un taux d'intérêt de TMM+3.7%.

*En DT*

<b>Prêt</b>	<b>Montant remboursé en 2023</b>	<b>Intérêts Payés en 2023</b>
28.400.000	7.100.000	294.893

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 septembre 2019.

13. La société « Enda Tamweel » a conclu une convention de Prêt avec « Qatar Friendship Fund (QFF) » signée le 4 décembre 2018 telle que modifié par l'avenant signé le 27 Août 2019. Le montant de prêt est fixé à 14.500. 000 DT et ce pour une durée de 3 ans, avec un taux d'intérêt de 7 % l'an.

*En DT*

<b>Prêt</b>	<b>Montant remboursé en 2023</b>	<b>Intérêts Payés en 2023</b>
14.500.000 DT	14.500.000	-

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 30 avril 2019.

14. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 20.000.000 DT, une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixe respectivement de 12.75 % et 13%.

<b>Prêt</b>	<b>Montant remboursé en 2023</b>	<b>Intérêts Payés en 2023</b>
20.000.000	4.000.000	1.444.000

Cet emprunt obligataire est réparti entre les souscripteurs comme suit :

*En DT*

<b>Souscripteurs</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Montants</b>	<b>Capital restant dû en 2023</b>
BNA	Catégorie A (sur 5 ans / Taux fixe 12,75%)	2 000 000	7 200 000
UIB		5 000 000	
CDC		1 000 000	
Union Financière Maghrebria		3 000 000	
Assurance AMI		1 000 000	
<b>Sous-total</b>		<b>12 000 000</b>	
GAT Vie	Catégorie B (sur 7 ans / taux 13%)	1 000 000	
Union Financière Maghrebria		4 000 000	
Assurance Tunis Ré		1 000 000	

Office des postes		2 000 000	
<b>Sous-total</b>		<b>8 000 000</b>	
<b>Total</b>		<b>20 000 000</b>	<b>7 200 000</b>

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 11 mars 2019.

15. La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une convention de location de siège situé à Cité el Khadra pour une superficie totale de 3 156 mètres carrés avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 650.000 DT en hors taxes pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé s'élève à 767.000 DT.

Le 23/02/2021 le conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant ayant pour objet la révision à la hausse du montant de loyer annuel pour atteindre 1.456.556 DT par an avec un effet rétroactif sur 2020 avec un taux de majoration annuelle de 5%.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2023 :

<i>En DT</i>			
<b>Libellé</b>	<b>Loyer 2023</b>	<b>Règlement 2023</b>	<b>Passif au 31/12/2023</b>
Loyers Siège	1 686 148	1 686 148	-

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 07 février 2018.

Le 17/08/2022, la société « Enda Tamweel » a payé un complément de cautionnement suite à la révision du loyer en 2021 pour un montant de 838 855 Dinars.

16. La société a conclu le 1er mars 2018 une convention de prestation de services avec Enda Tech qui porte sur la licence T24 telle que modifiée par l'avenant signé 31 décembre 2018 et qui se détaille comme suit :

La mise à la disposition d'Enda Tamweel par Enda Tech de la licence T24 ;

- Le développement informatique et la maintenance des logiciels, des applications et du parc informatique ;
- Le contrôle de la sécurité du réseau, des applications et du matériel sis au siège et aux agences Enda Tamweel ;
- L'intervention sur site ou à distance et pour la vérification, inspection, contrôle et maintenance.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 23 mai 2019.

Durant les exercices précédents, le coût de la redevance annuelle de l'utilisation du progiciel T24 était calculé sur la base de la dotation aux amortissements annuelle de toutes les composantes du progiciel majorée de 30 % ainsi que le coût annuel de la maintenance.

Suite à une consultation fiscale, matérialisée dans le rapport établi par « Enda Tamweel », la nouvelle proposition tarifaire se réfère au fait que, Enda Tech ne peut pas facturer au coût les frais de maintenance, car de ce fait l'administration fiscale peut qualifier l'opération comme un acte anormal de gestion et la taxer en conséquence, d'où la révision de tarification proposée.

La nouvelle tarification fera augmenter le coût de la redevance de 30 %.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 avril 2022.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2023 s'élève à 2.139.725 DT TTC.

La société bénéficie d'une mise à disposition du DATA Center qui est la propriété de la société « ENDA TECH ». Le coût de la redevance annuelle de l'utilisation du DATA center était calculé sur la base de la dotation aux amortissements annuelle majorée de 30%.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2023 s'élève à 369 131 DT TTC.

17. La société « Enda Tamweel » a conclu, le 31 décembre 2016, une convention relative aux prestations de formation, d'encadrement, d'appui à la commercialisation et de sensibilisation avec l'association « Enda Inter Arabe

Un avenant modifiant les conditions financières a été signé le 31 décembre 2021 et autorisé par le conseil d'administration du 22 avril 2022.

Le 22/04/2022, le conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant ayant pour objet la révision de la tarification en fonction du type de la prestation par participation.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2023 s'élève à 1.815.198 DT TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 7 février 2017

18. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour 18.000.000 DT, une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixes respectivement 12% et 12,30%.

L'emprunt obligataire est réparti entre les souscriptions comme suit :

<i>En DT</i>						
Souscripteurs	Catégorie	Montants	Capital restant dû	Intérêts payés en 2023		
UIB	Catégorie A (sur 5 ans / Taux fixe 12%)	5 000 000	3.600.000	705.900		
GAT Assurances		2 000 000				
CDC		2 000 000				
Union Financière (Maghrebria)		2 500 000				
Tunis Ré		500 000				
MAE		500 000				
<b>Sous-total</b>		<b>12 500 000</b>				
GAT VIE	Catégorie B (sur 7 ans / taux 12,30%)	2 000 000				
Union Financière (Maghrebria vie)		2 500 000				
Office National des Postes		1 000 000				
<b>Sous-total</b>		<b>5 500 000</b>				
<b>Total</b>		<b>18 000 000</b>	<b>3 600 000</b>	<b>705 900</b>		

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 15 novembre 2018.

19. La société « Enda Tamweel » a conclu une convention de crédit syndiqué pour un montant total de 111 millions de dinars. Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 4 janvier 2017. La répartition de crédit entre les banques se présente comme suit :

*En DT*

Banque	Année	Duré	Débloccage	Capital restant dû	Intérêts payés en 2023
AMEN BANK	2017	5 ans	25 000 000	-	165 672
UIB	2017	5 ans	20 000 000		
BH	2017	5 ans	15 000 000		
BIAT	2017	5 ans	10 000 000		
BNA	2017	5 ans	10 000 000		
STB	2017	5 ans	10 000 000		
ATB	2017	5 ans	5 000 000		
BT	2017	5 ans	5 000 000		
ATTIJARI BANK	2017	5 ans	5 000 000		
QNB	2017	5 ans	2 500 000		
BTE	2017	5 ans	1 500 000		
BTL	2017	5 ans	1 000 000		
STUSID	2017	5 ans	1 000 000		
<b>Total</b>			<b>111 000 000</b>	-	<b>165 672</b>

20. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour 14 millions de dinars, une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixes respectivement 8,20% et 12,30%.

L'emprunt obligataire est réparti entre les souscriptions comme suit :

*En DT*

Souscripteurs	Catégorie	Montant	Capital restant dû	Intérêts payés en 2023		
Assurance AMI	Catégorie A (sur 5 ans / Taux fixe 8,20 %)	1 500 000	1 900 000	563 535		
Assurance Maghrebria		1 500 000				
AMEN BANK		1 000 000				
ATTIJARI BANK		500 000				
<b>Sous-total</b>		<b>4 500 000</b>				
Tunis Ré	Catégorie B (sur 7 ans / taux fixe de 8,40% et un taux variable TMM+3%)	1 000 000				
GAT Assurance		1 000 000				
GAT Assurance vie (CGF)		750 000				
GAT Assurance vie (Axis)		750 000				
La poste		2 000 000				
Assurance Maghrebria		2 500 000				
Caisse de dépôt et consignation		1 500 000				
<b>Sous-total</b>		<b>9 500 000</b>				
<b>Total</b>		<b>14 000 000</b>	<b>1 900 000</b>	<b>334 080</b>		

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 6 octobre 2017.

21. Les autres conventions de Prêt conclu par la société « Enda Tamweel » et autorisées par le conseil d'administration avant 2019 se présentent comme suit :

*En DT*

<b>Banque</b>	<b>Année</b>	<b>Duré</b>	<b>Débloccage</b>	<b>Capital restant dû</b>	<b>Intérêts payés en 2023</b>	<b>Autorisation du Conseil d'Administration</b>
BERD	2018	5 ans	17 072 250	1 896 917	772 927	CA réuni le 15/11/ 2018
BH	2018	5 ans	20 000 000	5 460 065	360 697	CA réuni le 12/12/2018

### **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

**C-1-** Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visées par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales sont définis comme suit :

**C1.1** Le Directeur Général, Monsieur « Mohamed Zmandar » a été nommé par le Conseil d'Administration réuni le 18 septembre 2019 pour une durée de trois ans.

Une majoration du salaire a été effectuée à partir du janvier 2022, le salaire mensuel brut s'élève à 29 917,856 DT (soit 17 000 DT net).

Son mandat a été renouvelé par le conseil d'administration réuni le 20 septembre 2022 pour une durée de 3 ans. Sa rémunération est détaillée comme suit :

- Une majoration du salaire a été effectuée à partir du mois d'octobre 2022 suite au renouvellement de son mandat. Le salaire mensuel brut s'élève à 33 311 DT (soit 19 000 DT net)
- Un montant variable (Bonus), perçu annuellement et décidé par le Conseil d'administration en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs d'un programme cadre et de KPIs validés par le Conseil d'administration,
- Une contribution de 50% aux frais de l'assurance groupe ;
- Une contribution de 6% à la Caisse d'allocations vieillesse maladie et survivants (CAVIS) ;
- Des avantages en nature, dont la valeur est imposable, consistant en :
  - Une voiture de la marque audi Q3 (puissance : 9 chevaux) ;
  - Une carte de carburant à hauteur de 500 dinars par mois ;
  - Un forfait téléphonique et Internet de 200 dinars par mois

Cette rémunération a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 15 novembre 2022.

**C1.2** Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons décidés par l'Assemblée Générale Annuelle du 30 mai 2023 et sa répartition est décidée par le Conseil d'administration du 7 juin 2024.

**C-2-** Les obligations et engagements de la société d'« Enda Tamweel » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en dinars) :

Libellé	DG		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Rémunération brute	399 735	-	437 500	531 250
Charges liées au salaire	105 816	-	-	-
Avantage en nature	8 400	-	-	-
Bonus (y compris les charges patronales)	136 326	136 326	-	-

Les co-fondateurs bénéficient d'un contrat d'assurance international vie dont la charge relative à l'exercice 2023 est de l'ordre de 24 563 DT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

**Tunis, le 29 Avril 2024**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS  
Borhen CHEBBI**

**Société DATN – Membre de DTTL  
Jaouhar Ben Zid**